

LE JOURNAL DE QUEBEC.

Paraissant les MARDIS et SAMEDIS, et s'imprimant par AUGUSTIN COTE & CIE, éditeurs-propriétaires. Le bureau du journal est au numéro 1, rue La Montagne, Haute-Ville, où l'on s'abonne, et où toutes lettres, correspondances, doivent être adressées franchises de port. Les agents chargés de recevoir des abonnements sont : à Montréal, M. Lepronon, libraire, numéro 114, rue Notre-Dame; Trois-Rivières, M. le maître de Poste; Deschambault, M. Page, menuisier; Saint-Pierre les Bequets, M. le maître de Poste; Saint-Geneviève de Batiscan, M. Al. Filteau, notaire; Lotbinière, M. le maître de Poste; Sainte-Marie (Beauce), M. le maître de Poste; Saint-Gervais, M. Chs. Vaillancourt; Saint-Thomas, M. Yacher Dion; L'Islet, M. Joseph Faurand; Saint-Jean Port-Joli, M. le lieutenant-colonel Fraser; Sainte-Anne la Pocatière, M. le maître de Poste; Rivière-Quelle, M. Thos Chapaïs, notaire; Saint-Pascal, M. le docteur Deschêre; Malbaie, M. Al. Tremblay; Isle-Verte, M. le maître de Poste; Rimouski, M. le maître de Poste; Kamouraska, M. le maître de Poste.

QUEBEC, 18e MARS.

Les journaux de New-York de samedi dernier et ceux de Boston de lundi, reçus par la malle de ce matin, ne disent pas un mot sur l'arrivée du *Great Western*.

Le discours prononcé par l'honorable Howe, dans la chambre de la Nouvelle-Ecosse, sur la question de disqualification des mandataires du peuple, donnerait à croire que le ministre aurait été dans une crise assez forte sur cette question qui a pour but de modifier le moral de la chambre. Comme c'est une question de vie et de mort pour plusieurs des membres, l'opposition a dû se grossir d'autant. Elle était de deux sortes : quelques uns des membres voués corps et âme au vieux principe gouvernemental, reproduisaient leur éternelle opposition systématique à tout ce qui a l'ombre de justice et de liberté constitutionnelle, les autres, appuis du nouvel ordre de choses, ne présentaient pas une opposition directe, mais demandaient du délai pour conférer avec leurs constituants sur une question aussi vitale, et qui touche de si près leurs privilèges constitutionnels, alléguant que quelques uns d'eux sont opposés à cette mesure, que d'autres la veulent et que plusieurs enfin y sont indifférents. Les membres qui ont demandé du délai semblaient craindre quelque guêt-à-pens de la part du ministre, et redouter l'ancienne et unique influence de la ville d'Halifax sur tout le pays.

M. Howe a objecté à ces soupçons que cette influence n'était pas à craindre d'autant qu'Halifax n'élit que quatre membres tandis que l'intérieur a 47 mandataires, que la majorité du conseil exécutif est composée de membres non résidents dans la capitale, et que dans la chambre, chose qui n'est jamais arrivée auparavant, il n'y a que deux membres résidents à Halifax.

Toutes les colonies sont dans un travail gouvernemental, luttant péniblement dans leur passage de l'ancien au nouveau régime qui n'a pas encore produit un ordre stable de choses. Cette marche est naturelle, le mal avait creusé de profonds abîmes, il faut donc bien des œuvres d'équité et de justice pour les combler. Cette transition doit d'autant plus inspirer de crainte lorsqu'en plus d'un endroit, il n'a pas été donné de garanties suffisantes au peuple, qui puisse l'engager à se reposer en sûreté de ses craintes.

Nous avons raison, nous pensons, lorsque nous disions que "l'Angleterre serait disposée à mettre en action les principes du gouvernement constitutionnel, autant que peut le comporter une colonie et suivant le poids de cette colonie dans la balance politique," et que pour ces raisons "les privilèges de la constitution mère ont été plus largement dérivés, il n'y a pas longtemps, au Canada qu'aux autres provinces." Terre-Neuve a été bien faiblement rétribuée, en comparaison avec la Nouvelle-Ecosse qui est beaucoup plus importante et plus peuplée, et cependant il y a loin des privilèges accordés à la Nouvelle-Ecosse, comparativement à ceux donnés au Canada-Uni. La raison en est bien claire, elle réside dans l'importance de cette dernière colonie.

A Halifax lorsqu'un membre de la chambre a accepté une place dans le conseil exécutif, il n'est pas comme ici obligé de venir se présenter devant ses mandataires pour se soumettre de nouveau à leur choix; par conséquent il peut jouir durant tout le temps de son mandat, souvent pendant plusieurs années, d'un siège dans les conseils du pays, avec une allocation considérable, contrairement à la volonté et à l'intérêt peut-être de ses constituants.

On écrit de Woodstock en date du 11 mars :

Les derniers rapports de Frédéricion font présumer qu'il ne tardera pas à s'élever des difficultés entre l'exécutif et la chambre d'assemblée. On croyait à un remodellement du conseil exécutif.

Un bill vient de passer à la chambre allouant 2 schellings et 6 deniers aux petits jurés pour chaque cause sur laquelle ils auront délibéré.

Un bill autorisant la levée d'un schelling pour chaque tonne sur les bois, et d'un schelling pour chaque 100 pieds sur les bois sciés d'embarquement, a aussi été voté par la chambre. On croyait qu'il passerait au conseil.

SANTÉ DU GOUVERNEUR-GENERAL.

Bulletin du 12 mars.—Son Excellence a passé une nuit inquiétante, et n'a pas eu de mieux depuis hier.

Bulletin du 13 mars.—Son Excellence le gouverneur-général n'est pas pis sous aucun rapport qu'il était hier matin.

PAROISSE SAINT-AMBROISE.

Le mercredi, 8 du courant, pendant les exercices de la neuvième de Saint-François-Xavier, il a été chanté dans l'église de la paroisse de Saint-Ambroise, Jeune Lorette, comté de Québec, à la requisition des notables de la paroisse, une messe solennelle, à neuf heures et demie du matin, par le révérend M. Louis Théophile Fortier, curé de la dite paroisse, pour remercier Dieu des heureux changements opérés dans l'administration de cette province, par Sir Charles Bagot, notre bien aimé gouverneur, en faisant des vœux pour le rétablissement de la santé de Son Excellence.

On lit dans l'*Aurore* :

On nous écrit d'une paroisse de ce district en date du 5 du courant :—

"Deux Canadiens seulement sont au ministère, la recommandation de la commission de la paix ne paraît pas encore, et pourtant l'autre est loin d'être bonne, et j'ai l'assurance qu'il n'y en aura une nouvelle qu'après l'arrivée de sir Charles Metcalfe. Sur vingt-trois conseillers législatifs, six seulement sont Canadiens, et encore !... J'ai aussi l'assurance que les noms des nouveaux conseillers législatifs ne sont pas encore partis de Kingston pour l'Angleterre, et n'en partiront que sous la recommandation du nouveau gouverneur."

Il se signe en cette ville une requête pour une assemblée publique qui se tiendra mardi le 23 du courant. Cette assemblée a pour but de considérer la convenance de présenter à Son Excellence sir Charles Bagot, à l'occasion de son prochain départ, une adresse d'adieu et d'approbation des principes de son gouvernement.

L'assemblée se tiendra à la garde-robe de la chambre d'assemblée.

Les "artisans" ou membres de l'Institut ont, nous informons, remis à un temps ultérieur leur réunion d'amusement; mais ils s'assemblent mercredi prochain à la salle de l'Institut afin de conférer sur les moyens de s'agrandir et de multiplier le nombre trop restreint des enseignements de toute espèce. Il est clair que ces messieurs n'ont pas encore les moyens d'avoir un professeur régulier; mais, en attendant, tous ceux qui ont le bonheur d'être instruit sur quelque spécialité devraient se faire un plaisir de sacrifier au moins quelques heures à l'instruction de leurs concitoyens. Les industriels ne se portent pas avec assez d'empressement à une telle œuvre qui les régénérerait du côté des lumières. Qu'on se hâte donc de s'instruire, et qu'on laisse de côté cette apathie suicidaire, qui nous seraient un remords cruel si nous en sentions toute la portée.

DE LA PROPRIÉTÉ DES EGLISES AUX ETATS-UNIS.—La cour suprême de la Louisiane vient de rendre une décision qui n'est pas sans intérêt, en ce qu'elle touche à la question religieuse qui a si longtemps et si malheureusement agité la Nouvelle-Orléans. Nous lisons dans l'*Abeille* de cette ville :

"Lundi dernier le juge Martin a donné l'opinion de la cour suprême de la Louisiane dans l'affaire de Martin contre les marguilliers de l'église Saint-François dans la paroisse Pointe-Coupee." Le demandeur est curé de la paroisse et il a été nommé à ces fonctions par l'évêque diocésain. Les marguilliers, mécontents de leur pasteur, lui signifiaient qu'il eût à quitter la cure, et le prévirent, qu'à partir d'une époque fixée, il cesserait de recevoir ses appointements. Le curé refusa d'obtempérer à la signification des marguilliers et l'évêque déclara qu'il ne le retirerait pas, tant qu'on n'aurait pas fait droit à ses demandes. La cour a décidé que les marguilliers sont, en vertu de la charte, les possesseurs légaux des propriétés et les administrateurs temporels de l'église; que le clergé ne peut prétendre à contrôler leur gestion; que les marguilliers n'ont de compte à rendre qu'à la congrégation, et que "ni le pape, ni ses évêques n'ont la moindre autorité légale en Louisiane, soit pour administrer les propriétés consacrées au culte, soit pour imposer des prières aux congrégations sans leur aveu."

L'autorité du clergé est purement spirituelle, et ne peut agir que sur le sentiment moral et sur la conscience du peuple. La loi considère les membres du clergé comme de simples concitoyens, auxquels elle accorde à ce titre sa protection, et le droit canon ne saurait être invoqué dans aucun cas pour la décision des affaires."

M. le rédacteur,

Qu'il me soit permis de rapporter en quelques mots le fait suivant pour donner au public et au gouvernement à juger si M. Symes est compétent à remplir les fonctions élevées et délicates de magistrat. C'est un fait à ajouter à ceux qui ont déjà été signalés.

Tout récemment des effets avaient été volés. Les propriétaires des objets volés soupçonnaient une femme. Pour s'assurer de sa personne, ils l'engagèrent comme femme de travail, à raison d'un schelling pour la journée. Aussitôt qu'elle fut dans la maison, ils envoyèrent chez M. Symes pour avoir ses ordres. M. Symes, après bien de la colère et de la mauvaise humeur, dont on connaît la raison, envoya vers la femme deux hommes de police, leur enjoignant si cette femme n'était pas convaincue de vol, de faire payer aux personnes ci-dessus le schelling convenu, et les hommes de police l'ont exigé. C'est un jugement au civil, sans forme de procès. Si maintenant il était poursuivi pour en avoir ainsi agi, qu'en dirait-il ?

C'EST ENCORE MOI.

LE TREMBLEMENT DE TERRE DU 8 FEVRIER.

Un steamer anglais, arrivé à la Havane le 20 février, a rapporté qu'il avait senti en mer le contre-coup du tremblement de terre du 8 février, déjà signalé par plusieurs navires. Il était alors en vue d'Antigua. Ce choc fut si marqué qu'il retarda la marche du navire, et en regardant du côté de la terre, il semblait que les montagnes y étaient en mouvement. Une île entière aurait même totalement disparu. Les capitaines de bâtiments arrivés de Mayaguez (Porto-Rico), et de Sainte-Croix à New-York, rapportent que ces deux îles ont éprouvé une secousse le même jour, 8 février, et que le bruit courait que l'île d'Antigua avait été totalement engloutie.

On lit dans un journal américain :

"Un navire danois, la *Vesta*, arrivé à Charleston, ayant fait voile de Sainte-Croix, fait rapport que le tremblement de terre du 8 février n'a été que légèrement senti en cette place. Une rumeur prévalait qu'il avait été violent aux îles du Vent, et que Nevis et Montserrat, avaient éprouvé des dommages considérables. On ignorait à Sainte-Croix les rapports que nous avons reçus."

Un journal de Boston de lundi dernier, copie ce qui suit d'un journal de Baltimore :

"DE LA JAMAÏQUE.—Nous apprenons par le capitaine Watts, de la barque *Orb*, arrivée hier à ce port, de la Jamaïque, que le tremblement de terre du 8 de février, qui a causé tant de désastres dans l'île de la Guadeloupe, n'a pas été senti du tout à la Jamaïque."

YUCATAN.—Nous avons reçu des nouvelles de Campêche jusqu'au 12 février, par la Nouvelle-Orléans. La loi martiale avait été proclamée, le 7, à Campêche, pour donner plus de vigueur à la défense. Le 10, le steamer mexicain *Guadaloupe* avait attaqué les chaloupes armées qui défendent le port et il avait été repoussé. Lorsque le brick *Coral*, porteur de ces nouvelles, vint à la voile, une vive canonnade s'était engagée sur les hauteurs de Campêche. Les Mexicains comptaient toujours sur l'arrivée de Santa-Anna. Leurs adversaires les accusent de cruautés inouïes. Après la bataille de Ghina, ils auraient fait souffrir des tortures atroces à leurs prisonniers, dont l'un aurait été crucifié et exposé à l'ardeur d'un soleil brûlant jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir. On doit espérer, pour l'honneur de l'humanité, que ces accusations sont fort exagérées.

NOMINATION.—La dernière Gazette officielle de Kingston publie la nomination de M. Alexander Stewart Menzies aux fonctions de greffier de la cour du district inférieur de Nicolet.

On lit dans l'*Aurore* :

FEU.—Mardi matin, sur les quatre heures, le feu prit dans une maison inhabitée de la rue Sanguinet, dans le faubourg Saint-Laurent, dans laquelle deux charpentiers et des plâtriers avaient travaillé toute la journée de la veille, sans qu'on y eût fait du feu de ce jour-là; cette maison, appartenant à M. James Telfer et qui n'était point assurée, a été entièrement consumée.

RUMEUR.—Il est bruit que l'honorable W. Draper, ex-procureur général du Haut-Canada a été appelé à la charge d'orateur du conseil législatif, en remplacement de l'honorable Jameson, vice-chancelier, du Haut-Canada. Si cette nomination nous eût été laissée, elle eût été toute autre que ce qu'elle est.

L'une des inventions les plus précieuses de ce temps-ci est celle de Payne pour conserver la viande. Les plus grosses pièces de boucherie, les os mêmes sont mis à l'abri de toute décomposition par ce procédé aussi simple que peu coûteux. Un cylindre où l'on fait le vide au moyen d'une pompe pneumatique reçoit la viande, dans toutes les parties de laquelle une pression de l'air fait ensuite pénétrer la dissolution saline. Le cylindre peut-être rempli et vidé tous les quarts d'heure, de sorte que la production est, pour ainsi dire, incessante. Rien ne se perd de la substance nutritive et la conservation en est assurée pour un temps illimité.

On a expédié de la viande ainsi préparée jusqu'aux Indes-Orientales, et à son arrivée dans ces contrées lointaines, elle avait la saveur de la viande fraîche. On comprend toute l'importance de ce procédé, qui permettra désormais de transporter sur tous les marchés du monde la viande qui se débite en abondance et à bas prix en Amérique, au cap de Bonne-Espérance et en Australie.

PLAIN-CHANT.—Une nouvelle édition du Plain-Chant est offerte maintenant en vente chez M. W. Neilson. Cette nouvelle édition, dont la partie typographique est d'un grand mérite sous tous les rapports, a été de beaucoup augmentée. Les trois volumes (*Graduel, Vespéral, et Processional*) se vendent aux mêmes prix que les éditions précédentes.

On nous informe qu'un quatrième volume, contenant les offices de l'église des principales fêtes de l'année, avec la musique, est aussi sous presse et sera bientôt prêt à offrir en vente.

TEMPERATURE.—Le temps est toujours au doux; mais décidément il est plus tombé de neige depuis 8 jours qu'il en était tombé de l'hiver. Pendant toute la huitaine on n'a cessé d'enlever la neige qui encombrait les rues de la ville. La brise de la nuit de jeudi à vendredi a rompu une partie du pont de glace jusque vis-à-vis la Place.

Aujourd'hui le chemin balisé a été emporté par la vague, et l'on est obligé de faire un circuit pour traverser. Le temps semble revenir au beau.

CORPORATION MUNICIPALE.

Session trimestrielle.

Séance du 14 mars.

La séance est ouverte et rien n'est déposé sur le bureau ; en conséquence l'attention du conseil est dirigée sur l'échelle de taxation dont partie avait été adoptée à la séance de la veille.

Voici l'échelle entière de taxation telle qu'adoptée par le conseil dans sa 1re et 2me séance de la présente session.

Une taxe de 1 schelling dans le louis sur la valeur annuelle des propriétés foncières en cette ville, dont 9d à être levés sur le propriétaire, et 3d sur le locataire ; avec une déduction de 10 pour cent sur la valeur annuelle des propriétés faites au propriétaire pour les réparations d'icelles.

Licence de charretier, 5 schellings.
Chevaux de travail—le premier, 5 schellings ; second, 7 schellings et demi ; sur chaque autre, 10 schellings.

Chevaux de promenade—le premier, 12 schellings et demi ; second, 15 schellings ; troisième, 20 schellings ; chaque autre, 25 schellings.

Voiture de promenade à 2 roues, 12 schellings et demi ; à 4 roues, découverte, 30 schellings ; à 4 roues demi couverte, 40 schellings ; à 4 roues, couverte, 60 schellings.

Chiens—le premier, 2 schellings et demi ; second, 5 schellings ; chaque autre, 7 schellings et demi.

Marchands en gros—payant un loyer n'excedant pas 100 louis, 5 louis ; au-dessus de 100 louis, 5 pour cent.

Encanteurs—vendant en gros, 10 louis ; en détail, 5 louis.

Marchands ambulants—une licence de 20 louis.

Jeux de billards—une licence de 25 louis.

Soirées dramatiques—sur chaque soirée une taxe de 25 schellings.

Cirques—d'abord une permission de 10 louis ; ensuite pour chaque spectacle, 50 schellings.

Cotisation personnelle, 5 schellings.

Aubergistes—l'aubergiste d'un loyer de 50 louis, 50 schellings ; au-dessus de 50 louis et n'excedant pas 75, 4 louis ; de 75 à 100, 5 louis ; au-dessus de 100 louis, 6 louis ; outre les 2 louis payables conformément à la 39e Geo. III, chap. 5.

Epiciers et détaillants de liqueurs fortes—la même que celle imposée aux aubergistes avec l'addition des 2 louis conformément à l'acte de Geo. III.

Boulangers—2 et demi pour cent, d'après la valeur annuelle des prémisses occupées par eux.

Bouchers—une taxe de 20 schellings.

Prêteurs sur gage—une taxe de 10 louis.

Petits marchands et commerçants—d'un loyer au-dessus de 12 louis, 2 et demi pour cent.

Bateaux traversiers (à manège ou à vapeur)—une taxe de 50 schellings.

Canots, chaloupes de passage, allant à la voile ou à la rame, 5 schellings.

Colporteurs—une taxe de 50 schellings.

Caravanes d'animaux—2 louis.

Faiseurs de tours de passe-passe et danseurs de corde, 3 louis.

Les susdits paragraphes sont référés au comité des règlements qui est chargé d'en faire une loi.

Les résolutions suivantes en rapport avec l'objet des taxes sont adoptées :

“ Que nul cheval ne sera considéré comme cheval de travail qu'alors qu'il aura été enregistré sur le rôle des charretiers.”

“ Que toute personne qui aura tenu ou qui tiendra un cheval ou une voiture à louer, pendant l'espace de 2 mois, depuis le 1er janvier dernier jusqu'au 31 décembre prochain, devra payer la taxe imposée aux chevaux et voitures.”

Il est donné avis des motions suivantes :

“ Que le montant de 2000 louis devra être pris des fonds provenant des taxes de cette année, afin de pouvoir liquider les comptes de la corporation.”

“ Que la présente échelle de taxation soit en force pour pendant 3 ans.”

On estime de 10,000 à 11,000 louis le revenu des taxes.

La séance se lève à 11 heures.

Séance du 15 mars.

Le conseil prend en considération le rapport du comité du feu qui demande plusieurs amendements dans les règlements relatifs au feu.

Plusieurs résolutions qui devront servir de base à un nouveau règlement recommandé au comité des règlements, sont adoptées.

Elles portent qu'il n'est plus alloué d'habillements aux pompiers ;

Qu'une allouance soit faite aux capitaines, lieutenants et pompiers, comme suit : chaque capitaine, 5 schellings ; lieutenant, 3 schellings 9 deniers ; pompier, 2 schellings 6 deniers ;

Que 4 compagnies soient ajoutées à celles déjà en existence : deux dans la division no. 4, rue Champlain ; une dans la division no. 6, Saint-Roch ; et une autre dans la division no. 8, du quartier Saint-Jean.

Que l'on continue la taxe imposée sur les cheminées.

Que chaque occupant de maison a droit au ramonnage d'une fois par mois, en payant les taux exigés par la loi.

Que la situation de surveillance des cheminées soit continuée avec le même salaire de 150 louis par année, à la condition que le surveillant remplira les devoirs d'inspecteur du feu en ce qui regarde les cheminées.

Que la situation d'inspecteur du département du feu ne soit plus continuée, mais que l'un des capitaines, qui aura le plus mérité, soit nommé chef des compagnies de pompiers, avec tels devoirs que le conseil jugera à propos de lui imposer pour prévenir les accidents du feu, et un salaire de 50 louis par année.

Que les mêmes taux soient accordés aux charretiers pour leur assistance au feu.

Que le comité du feu soit autorisé à limiter le nombre des compagnies appelées en cas d'incendie.

Que chaque compagnie devra être de 21 hommes, à part le capitaine et le lieutenant.

Qu'il n'est pas permis de construire des cheminées à aucune maison en Lois, dans les quartiers Saint-Pierre et Champlain, entre une certaine limite désignée par la corporation.

Les dames catholiques de Québec qui ont eu l'honneur de tenir le Bazar, informent respectueusement le public qu'elles y ont réalisé la somme de £340 10 6. Elles désirent profiter de cette occasion pour offrir leurs plus sincères remerciements aux Messieurs du clergé, et à toutes les classes de la société en général, pour leur grande libéralité en cette occasion. Elles doivent aussi des remerciements particuliers au Lieut. Col. Kelsall et au Major lord William Paulet, pour la signalée faveur qu'ils leur ont faite de laisser à leur disposition les bandes de musiciens de leurs régiments respectifs pendant les jours du bazar.

Elles ne sauraient non plus passer sous silence le zèle et l'assiduité avec lesquels messieurs les portiers se sont acquittés de leurs devoirs.

Québec, 12 mars 1843.

—On s'occupe beaucoup à Kingston des préparatifs pour recevoir dignement notre nouveau gouverneur Sir Charles Metcalfe. Les diverses associations de cette petite ville se sont assemblées afin de prendre les mesures pour se porter en masse sur le passage de Son Excellence, à son arrivée, avec bannières, etc. La corporation doit être en tête.—*Minerve.*

—On apprendra avec plaisir, que le capitaine John Ryan est devenu acquéreur du bateau-à-vapeur *Charlevoix*, à Pénché qui en a été faite vendredi à la chambre d'encaissement de M. J. D. Bernard, pour la somme de £1950. Le capitaine Ryan qui a déjà commandé ce vaisseau en prendra la charge au printemps. Il voyageira entre Montréal et Québec. On espère qu'il rencontrera tout l'encouragement qu'il mérite.

M. Arago qui, sous le rapport du talent et de la science, est placé par tout le monde au premier rang, et dont le caractère nous inspire la plus grande estime, a publié dans l'*Annuaire* du Bureau des Longitudes qu'il enrichit, comme on sait, de dissertations du plus haut intérêt, un fait important qui confirme la vérité du récit de la création dans la Genèse.

“ Les nébuleuses, dit M. Arago, composées d'une matière diffuse, continue, phosphorescente, ont cependant un aspect spécial, indéfinissable, dont les plus anciens observateurs à qui il fut donné d'examiner le ciel avec de bonnes lunettes se montrèrent particulièrement frappés. On trouve dans un Mémoire de Halley une remarque d'autant plus singulière, qu'elle était faite par un homme qui professait l'incrédulité presque publique : “ Ces nébuleuses, écrivait l'ami de Newton, répondent pleinement à la difficulté que diverses personnes avaient élevée contre la description de la création donnée par Moïse, en disant : Il est impossible que la lumière ait été engendrée sans le soleil. Les nébuleuses montrent manifestement le contraire ; plusieurs n'offrent en effet aucune trace d'étoile à leur centre.”

Ainsi la lumière existe indépendamment du soleil et des étoiles fixes, qui sont autant de soleils. C'est ici qu'on voit que Moïse a été instruit des faits de la création, car comment aurait-il pu dire que la lumière a été créée avant le soleil, quand il est si naturel aux hommes de croire que le soleil est la source de la lumière.

Toutes les plaisanteries du dernier siècle sur cette partie du récit de Moïse retombent donc ici sur ceux qui les ont faites.—*Gazette de France.*

Extrait du Tropic de la N. O. du 9 février.

Grande crue d'eau à la Rivière-Rouge.—*Désastres irréparables.*—Par le steamer *Belle of Red River*, arrivé la nuit dernière du pied de l'embarras de la Rivière Rouge, 40 milles plus haut que Shreveport, nous apprenons que la Rivière Rouge a monté à une hauteur sans précédent, et que de grands dommages en ont été les conséquences. A Jonesboro (Texas) environ 500 milles au-dessus de Shreveport, la rivière était plus haute qu'elle n'ait jamais été. Le steamer *Hunter*, du voisinage de Jonesboro, est arrivé à l'embarras, apportant la nouvelle que le pays entier, depuis Dooley's Ferry (Ark.) jusqu'à Jonesboro, était complètement submergé, et que l'eau montait toujours. La destruction des propriétés avait été immense : il était estimé que non moins de cinq ou six mille balles de coton ont été perdues, ainsi que presque toutes les bêtes à cornes de ces régions. Nous regrettons d'avoir également à annoncer que plusieurs personnes ont péri. A Jonesboro, lieu presque entièrement désert, la famille du colonel Johnson est supposée être noyée. La dernière fois qu'on vit le colonel et sa famille, ils étaient sur le toit de sa maison, entourés d'eau et hors de position de recevoir aucun secours. Ils ont dû être finalement engloutis. . . .

Le *Hunter* avait à son arrivée à Fulton, cent vingt personnes à son bord, dont la plus grande partie avait été ramassée en descendant, sur les arbres et les maisons. Le colonel Milam, du Kentucky, fut noyé un peu au-dessus de Jonesboro, et beaucoup d'autres, desquels nous n'avons eu aucune nouvelle, ont probablement éprouvé le même sort. Le montage a été soudain et des plus inattendus, laissant par conséquent peu de chance de s'échapper.

A Shreveport, la rivière montait rapidement au départ du *Belle*, mais l'eau n'avait cependant pas encore atteint la marque des eaux hautes. On craint beaucoup que tout le pays ne soit inondé au confluent de la rivière. Nous redoutons de recevoir d'autres nouvelles ; car tout fait supposer qu'elles comporteront quelque grand désastre, des pertes irréparables de propriétés, etc.

ETATS-UNIS.

M. Spencer et le Tarif.—M. Spencer étant devenu secrétaire du trésor, il n'est pas sans intérêt de connaître ses opinions au sujet du tarif, attendu qu'il est aujourd'hui chargé de son application, et que les changements qui pourront y être apportés, par voie d'interprétation, ou de proposition directes au prochain congrès, devront coïncider avec ses opinions. Dans sa fameuse lettre publiée à Rochester, le 19 octobre dernier, M. Spencer s'exprimait ainsi, à propos du message de M. Tyler.

“ Tant que les droits ne seront imposés sur les importations que pour satisfaire aux besoins du trésor, on ne peut élever contre eux aucune objection. Aucun homme juste ayant égard aux intérêts divers du pays, et ne voulant pas contraindre la partie de la communauté qui n'a pas de manufac-

tures, à payer des taxes au profit de celle qui a des manufactures, sans équivalent pour les taxes, mais voulant pourtant protéger l'industrie américaine relativement aux articles qui nous sont essentiels, soit en paix, soit en guerre, et pour lesquels nous ne devons pas être dans la dépendance des nations étrangères, aucun homme juste, qui examinera la question de ce point de vue élevé et patriotique, n'hésitera à approuver les principes émis dans le message. Tout en étant opposé à des droits prohibitifs d'une part, il consentira de l'autre, à accorder une protection abondante, mais incidente.” On voit donc par cet extrait que M. Spencer n'est, comme M. Tyler, partisan d'une fiscalité exagérée quoique comme ressource momentanée, comme exception. Une liberté raisonnable, basée sur les principes de l'acte de compromis de 1832, dont une moyenne de 20 pour cent formait la base, voilà quelle est sa règle. Ceci reconnu, l'avènement de M. Spencer au trésor est un gain pour le commerce, car son prédécesseur, M. Forward, était partisan d'un système prohibitif beaucoup plus prononcé.

Apparition de Comètes.—Une comète extrêmement brillante a été visible jusqu'à huit heures du matin dans la nuit du 7 mars. Il est probable que c'est la même qui a été récemment signalée à l'Est, par les journaux du Vermont et qui était visible en plein jour. “ Son éclat, dit le journal de New-Bedford, était presque égal à celui de Vénus. Sa situation était très proche du limbe du soleil, sa queue paraissait avoir trois degrés de long. Il se pourrait que ce fût la même qui a été signalée en Europe il y a quelques mois. Elle traversait alors la constellation du Dragon. Les annales astronomiques n'ont encore enregistré que l'apparition de trois comètes visibles en plein jour. La première apparut 43 ans avant Jésus-Christ ; la seconde en 1402, et la troisième le 18 février 1744.

MATIERES RELIGIEUSES.

On lit dans les *Mélanges Religieux* :

La mission de la Pointe-Claire, commencée il y a trois semaines par les RR. PP. Oblats, s'est terminée dimanche par la plantation de la croix. Ses résultats sont bien satisfaisants. Des conversions éclatantes et un empressement extraordinaire de la part des paroissiens ont récompensé dignement le zèle des missionnaires. On n'a remarqué dans toute la paroisse qu'une seule personne qui ne se soit pas présentée à la confession. Nous ne connaissons pas encore les détails de l'établissement de la société de tempérance dans cette mission. Une congrégation de filles a été formée à la fin de la mission ; elle compte déjà un très grand nombre de jeunes personnes dont la piété et les vertus recommanderont de plus en plus ces favorables et religieuses associations.

—Les associés de la tempérance total de Saint-Athanase viennent de donner un bien bel exemple de zèle et de charité chrétienne. Dimanche dernier entre autres résolutions plus ou moins utiles et édifiantes, ils ont adopté celle de la fondation d'une caisse d'épargne, dont les fonds seront affectés au soulagement des membres de la société qui tomberaient dans le besoin. Cette caisse d'épargne est formée par une contribution des plus modiques, que s'impose à payer tous les mois chaque associé, et qui ne laissera pas que de former une somme considérable au bout de l'année et de fournir le moyen de soulager bien des misères. Cette résolution, qui a été votée par acclamation, fait un grand honneur aux associés de Saint-Athanase. Nous avons la confiance que leur exemple ne sera pas perdu pour les autres paroisses. Chaque jour on sent davantage la nécessité de l'esprit d'association ; et chaque jour aussi on voit cet esprit se développer avec un succès nouveau. Mais quand une association a un but de généreuse charité aussi avoué, elle mérite surtout l'approbation universelle.

Une des plus belles solennités de l'année pour toute la ville de Rome, mais surtout pour le collège de la Propagande, est cette fête de l'Épiphanie, qui rappelle le jour où les mages de l'Orient, guidés par une étoile miraculeuse, quittèrent leurs pays lointains pour venir dans la Judée adorer le sauveur. C'est un spectacle bien touchant pour un fidèle, que celui de ces prêtres de nations différentes s'approchant de l'autel avec des ornements de formes si variées, et offrant dans un même temple le divin sacrifice suivant les divers rites approuvés des Grecs, des Arméniens, des Cophtes et des Maronites. La même prière s'élève vers Dieu dans plusieurs langues, et l'on entend tour à tour des voix hautes, sonores, ou rauques et pleine d'apreté, suivant l'idiome et l'accent. C'est bien dans ce lieu, et en présence de tous ces ministres de Dieu appelés de toutes les parties de l'univers, que le catholique comprend et chérit l'universalité de l'église.

Un tableau non moins frappant a lieu dans la journée du dimanche qui suit immédiatement l'Épiphanie. Ce jour-là un grand nombre de personnes instruites de Rome et d'étrangers de distinction se réunissent dans une des salles de la Propagande pour assister à un exercice de poésie sacrée donné par les élèves et connu vulgairement sous le nom de la fête des langues. On entend là plus de quarante idiomes différents, qui tous sont consacrés à la louange du divin enfant descendu sur la terre pour y apporter la paix et l'amour. De ces vers pieux, les uns sont écrits en grec ancien et moderne, les autres en chaldéen ou en hébreu, ceux-ci en arabe ou en persan, ceux-là en indien ou en chinois, et en diverses langues de l'un ou de l'autre hémisphère. Ces idiomes sont habituellement échangés entre les élèves, et l'on entend la langue du Dante et du Tasse dans la bouche d'un habitant de la Californie ou d'un compatriote de Washington ; celle de Fénelon et de Corneille prononcée par des élèves nés dans les pays de Gessner et de Byron, ou sur les rives du Danube et de la Vistule.

Dans cet exercice académique, les spectateurs applaudissent tous les élèves qui se font entendre successivement, parce qu'ils sont frappés de cette diversité d'accents et de gestes ; mais aucun d'entre eux, quelle que puisse être sa science dans les langues anciennes et modernes, ne peut se flatter d'avoir compris tous les lecteurs. Il y a pourtant là un homme à qui pas un de ces idiomes n'est inconnu, c'est le cardinal Mezzofante. Plus attentif que tous les auditeurs à ces compositions poétiques, il répond à chacun de leurs auteurs, dans l'idiome de son pays, et seul dans cette assemblée de choix, il peut dire aux élèves : Jeunes lévites, j'ai entendu

vos compositions, et j'apprécie en elles votre esprit et votre cœur.

Ces jeunes gens dont la réunion présente un si grand spectacle sont destinés à répandre la lumière de l'Évangile et de la civilisation dans ces parties du monde où règnent encore les ténèbres de l'erreur et de l'ignorance. A la voix du ciel, ils ont abandonné leur patrie, leurs parents, leurs amis, pour devenir les apôtres de la religion. Un même asile reçoit ces enfants de toutes les régions : et quand, après leur sortie, ils se séparent pour ne plus se revoir, tous portent avec eux les mêmes dogmes, la même morale, et si le vent poussait d'un bout du monde à l'autre quelque feuillet du catholicisme de l'un d'eux, aucune différence n'existerait entre cet écrit venu de si loin et ceux que les fidèles du pays reçoivent, depuis des siècles peut-être, de la main des apôtres qui leur portèrent la foi. Sectateurs de la prétendue réforme, pourriez-vous en dire autant, et n'est-ce pas un droit merveilleux que celui de cette ville de Rome, maîtresse de l'univers par le zèle de ses pontifes comme elle le fut autrefois par les armes des Césars ? — *Ami de la Religion.*

LETRE DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE CHARTRES AU CLERGE DE SON DIOCESE.

[Suite.]

On dira peut-être qu'il a plusieurs fois désavoué ce système du Dieu-Univers. Mais d'abord, dire le pour et le contre n'est pas se rétracter, surtout quand on persiste à dire le pour et le contre sur le même sujet. Je donnerai, dans un instant, plus de jour à cette remarque. Il s'est rétracté ; mais comment ? qui le croirait ? Quelquefois, même en prétendant désavouer sa profession de croyance panthéiste, il la renouvelle et la confirme. En voici un exemple propre à piquer vivement la curiosité. Dans une des préfaces qui sont en tête de la 3e édition, page 19, le philosophe qui nous occupe repousse d'abord avec une extrême vivacité l'accusation de panthéisme. Il jette en passant ces mots qui nous ont tristement frappés, savoir que son Dieu n'est pas le Dieu mort de la Scolastique (comme si l'école avait jamais reconnu un autre Dieu que le Dieu vivant des chrétiens) ; et après une explication pleine de chaleur, en forme d'apologie, il fait une horrible rechute, c'est à dire qu'il rappelle la grande période citée plus haut, qu'il s'appuie sur ce passage, qu'il l'avoue authentiquement de nouveau. A la vérité, par un demi-remords, il s'arrête avant ces expressions fatales : *triple enfin, c'est à dire à la fois Dieu, nature et humanité* ; mais il cite tout ce qui précède. Or, quand on dit que Dieu est temps, espace et nombre, qu'il est fini et infini, etc., on exprime surabondamment la doctrine du panthéisme. C'est ainsi qu'il retombe dans l'abîme auquel il prétend avoir toujours échappé, et qu'il y est entraîné par un engagement de système et par l'impérieux ascendant de sa secrète et profonde pensée.

Voilà il faut en convenir, une bien étrange manière de se corriger. Les autres rétractations de l'auteur, lesquelles ne méritent guère ce nom, sont, il est vrai, d'un autre caractère ; mais elles sont vagues, indirectes, mal appuyées, nullement concluantes. De là que s'ensuit-il ? C'est que, si ces modifications énervent un peu la force de la grande période, par exemple, que j'ai citée plus haut, et où le panthéisme est professé avec tant de précision, de solennité et d'éclat ; d'une autre part, cette période, avec la lucidité extrême et la vigueur de ses expressions, détruit toute la valeur de ces désavoués pâtes et incomplets, dans lesquels on a dès lors le droit de ne plus voir que des palliatifs, des psalmodies concertées et très peu dignes de confiance. Cette observation est, ce me semble, d'un fort grand poids ; et lors même que les deux termes opposés de ces contradictions seraient d'une égale énergie, qu'en résulterait-il ? C'est que l'auteur laisserait à chacun le choix des deux partis divers ou contraires. Mais n'est-il pas évident qu'entre deux doctrines, dont l'une blesse toutes les passions et l'autre les flatte, entre le théisme, par exemple, qui place sur nos têtes un maître, un juge formidable, et le panthéisme qui montre un Dieu engagé dans la matière, et par là même impuissant et comme stupide, n'est-il pas évident que, dans cette alternative, un grand nombre d'hommes, ou livrés aux illusions de la jeunesse, ou peu instruits, ou peu touchés de ce qui a rapport à Dieu et au salut de l'âme, laisseront le système qui les contrarie, et embrasseront avec ardeur celui qui lâche la bride à leurs inclinations, et en autorise tous les excès, tous les emportements, tous les caprices ?

Il est donc incontestable que le panthéisme domine toutes ces doctrines qu'on veut bien appeler philosophiques ; et ce qui ajoute beaucoup à la prépondérance donnée à cette doctrine dans les livres de l'auteur, c'est une circonstance qu'il est très essentiel de remarquer. En effet, s'il avait abjuré cette monstrueuse opinion, il semble qu'il se serait étonné lui-même d'avoir pu l'embrasser et la défendre, qu'il aurait gémi profondément à la vue de ces lignes qu'il aurait eu le malheur d'écrire dans cette vue, qu'il aurait voulu les effacer de ses larmes, et qu'il se serait hâté d'en faire disparaître toutes les traces. Mais c'est précisément le contraire qui est arrivé : il a fait réimprimer la grande période déjà mentionnée dans toutes les éditions de ses œuvres ; elle se trouve du moins dans la troisième édition qui a paru douze ans après la première, et que j'ai sous les yeux. Il n'y a pas touché, il n'y a pas changé un seul mot, une seule syllabe. Comment concilier sa résipiscence avec ce soin si persévérant de remettre sous les yeux du public un texte qu'il aurait dû attacher tant de prix à lui dérober et à lui faire, s'il était possible, oublier la croyance au surnaturel et aux mystères, et qu'ils étendent au culte protestant, parce qu'on a la faiblesse de croire en Jésus-Christ ; sous le voile de cette dénomination ils insultent la religion du Christ, ils la jouent, ils la nient, ils

l'avilissent, ils la calomnient, ils la relèguent dans le peuple et dans les masses ; ils en font le terme opposé à la raison, à la réflexion ; ils décident qu'elle a fait son temps ; (d'où il faudrait conclure que Jésus-Christ qui lui a promis une durée sans fin, a trompé le monde) enfin, quand ils veulent lui faire le plus d'honneur, ils déclarent avec faste qu'elle est l'avant-coureur, la figure vaine, l'enveloppe de leur propre philosophie, laquelle bientôt triomphante ouvrira une ère fortunée de liberté sans entrave, de bonheur sans mélange, et formera la seule religion véritable (1). Je m'abstiens de qualifier cette présomption et ce délire.

Comment envisagent-ils ce qui a rapport à l'existence et à l'immortalité de l'âme ? Avant de répondre, je dois remarquer qu'ils ont inventé une méthode qu'on a nommée *psychologique*. Cette vaine et pernicieuse nouveauté consiste à transporter le grand moyen de connaître que Dieu nous a donné, de l'esprit au cœur et de l'entendement à la conscience. Ils ont interverti par là l'ordre et la destination des facultés dont le Créateur nous a pourvus. Dieu venge son ouvrage quand on y touche ; ils ont demandé des lumières à cette méthode, et ils n'en ont obtenu que des méprises, des erreurs et d'épais nuages. Un exemple décisif, j'ose le dire, et qui a rapport à la vérité dont il s'agit en ce moment, c'est-à-dire à la spiritualité de l'âme, confirme cette observation. Le philosophe renommé, dont on déplore la perte récente, a confessé ouvertement que le dogme dont nous parlons ne trouvait ni preuve ni appui dans la science philosophique actuelle. On n'a pu, sans une assurance incroyable, nier, comme on l'a fait, la réalité de cet aveu connu dans des termes aussi formels que ceux-ci : *Il faut laisser dormir cette question (celle de l'immortalité et de l'immortalité de l'âme) ; dans l'état présent de la science on ne peut pas même l'aborder* (2). Nous en savons bien plus aujourd'hui, et des révélations faites après la mort de l'auteur que je viens de désigner, nous ont appris que cette méthode psychologique n'avait pu le retenir, ou même qu'elle l'avait placé sur la pente d'un pyrrhonisme universel, au sein duquel s'est éteinte cette vie toute de méditation et d'étude.

Parlerai-je de la morale ? Qu'en font-ils ? quelle base lui donnent-ils ? Ah ! ils lui enlèvent toute force, toute sanction. Ainsi désarmée, quelle vertu peut-elle faire éclorre ? quels vices peut-elle réprimer ? quels excès et elle en état de prévenir ? Un horrible fléau désole toute la France : c'est le suicide. Opposent-ils quelque digue, quelque préservatif à cet acte affreux de désespoir ? Non, ils le facilitent, ils l'encouragent au contraire. Avec leur panthéisme, leur matérialisme, ou, si l'on veut, avec leur spiritualisme qui n'entraîne aucune obligation morale, ils mettent le poignard dans la main du malheureux qui déchire son sein, poussé plutôt par leur fatale doctrine que par de vains charmes auxquels ils auraient bien souvent trouvé un facile remède. En veut-on la preuve ? On la trouvera dans ces révoltantes paroles du professeur philosophe que j'ai cité plusieurs fois : *Le corps tient à l'âme par des rapports trop intimes, il lui est trop nécessaire comme instrument d'action, pour être traité avec indifférence. Non qu'en lui-même il ait des droits à des soins qui lui soient propres ; en lui-même il n'est que physique. Effet de l'ordre partie du monde, il y aurait sans doute de la folie et par conséquent quelque mal à le détruire sans raison, à le mutiler par caprice. Cependant, après tout, il n'y aurait pas crime et injure, ce serait une atteinte à la nature, et non à un être moral* (3). C'est ainsi qu'une doctrine repoussée avec horreur par la religion, par tous les siècles et par tous les peuples, par l'instinct même des animaux, qu'une doctrine qui plonge dans la désolation des familles sans nombre, et nous rend en ce moment le scandale de l'univers, est consacrée, est scellée par les enseignements de ceux qui se flattent d'avoir seuls parmi nous la suprême direction de la pensée, et sur qui reposent les futures destinées de la France. Oui, ils déchirent, ou plutôt ils souillent le code entier de la moralité, ils détruisent toute la sainteté des préceptes, ils corrompent tous les principes de bonheur qu'il renferme, ils en font une source de sang et de larmes.

(A continuer.)

(1) M. le professeur de philosophie, dont j'ai déjà indiqué un passage, annonce avec une assurance visible et très-affligeante à la fois, la domination universelle de l'électisme, qu'il croit très rapprochée. Suivant lui, notre Christianisme fera place à son idole. Hélas ! il ne verra point ces beaux jours ; lui et tous les hommes qui se succéderont jusqu'à la fin sur la terre, auront fermé les yeux quand le Christianisme se transformera pour n'être plus que la vision pure et le feu de l'éternelle charité.

(2) Esquisse de Phil. morale ; Préf. du traduct. page cxxxvi.
(3) Essai sur l'Hist. de la Phil. en France au xxxe siècle, tome II, p. 257.

VARIÉTÉS.

La lettre suivante a été adressée au rédacteur en chef de la *Revue de l'Armorique* par M. de Chateaubriand :

" Monsieur,
" Rien ne me fait un plus sensible plaisir que de recevoir des témoignages de la bienveillance de mes compatriotes, surtout quand ces témoignages me sont exprimés par un homme comme vous. Mes années, qui se prolongent démesurément, ne peuvent pas plus s'interposer entre moi et ma patrie, que l'espace ne m'en peut séparer. Condamné peut-être à ne revoir jamais les flots qui m'ont vu naître, du moins je leur confierai mes cendres. Ce serait avec une joie fraternelle que je m'associerais aux travaux de la *Revue de l'Armorique*, dont le prospectus me semble excellent ; mais mon rôle est fini. Si la puissance de mon nom s'est accrue, ainsi que vous avez l'obligeance de le croire, Monsieur, c'est que j'ai cessé d'écrire ; il faut savoir se taire à propos.

Demeuré ferme dans mon passé, refusant d'effacer anciens serments par un serment nouveau, je me suis m. l'écart. Je sais que le monde ne s'arrêtera pas pour m'attendre ; les jeunes générations continueront leur marche et franchiront ma tombe ; elles vont à leurs destinées ; c'est to simple. Je ne leur demande qu'un peu d'estime pour ce qui n'a pas voulu gâter l'unité de sa vie, et qui est i fidèle à la religion, à la liberté et au malheur.

Agréé, etc.

CHATEAUBRIAND.

Une chasse curieuse.—On écrivit de Digne :

" M. B... se trouvait ces jours-ci à la chasse et aperçut dans les hautes branches d'un chêne, un grand nombre de petits quadrupèdes aux mouvements saccadés, qu'il prit pour des écureuils. Il tira ses deux coups de fusil ; mais quel fut son étonnement de voir toute la bande s'envoler bruyamment et fuir à tire d'ailes pour aller se poser au loin dans un massif d'arbres ! Le coup avait porté ; un de ces animaux était allé tomber à quelques pas du chêne. M. B... reconnut qu'il avait tué un écureuil. Seulement celui-ci était d'un pelage gris cendré sur le dos et entièrement blanc sous le ventre. La peau de ses flancs s'étendant comme une membrane des pieds de devant à ceux de derrière, formait des ailes soutenues par de longs appendices osseux partant des pieds.

" Ce curieux individu paraît appartenir à la classe des rongeurs, décrite par Buffon sous le nom de *sciurus volaver*, et par Cuvier sous celui de *sciurus volans*. Cette variété de l'espèce, qui se trouve dans l'Amérique du Nord et surtout au Canada et dans l'Hudson, ne se rencontre en Europe que dans les régions les plus froides. Ce n'est pas pourtant un seul exemple que nous ayons en France d'un fait aussi extraordinaire. Le docteur Heuraz, qui s'est particulièrement occupé des rongeurs, assure avoir vu dans les montagnes de l'Alsace, deux individus de cette curieuse famille ; et un autre trouvé dans les landes de Bordeaux en 1829, fut envoyé à M. Geoffroy de Saint-Hilaire. Celui qu'a tué M. B... n'est presque pas endommagé et doit être envoyé di-on, au cabinet d'histoire naturelle de Marseille."

Manufacture du coton en Angleterre.—Au commencement du règne de George III, la manufacture du coton donnait l'emploi à 40 mille personnes et produisait des marchandises pour une valeur de 600 mille sterling. Maintenant elle occupe 15,000 ouvriers et ses produits s'élevaient à environ 3 millions de livres sterling.

On a calculé que le coton actuellement travaillé en Angleterre, s'il était en un seul fil, entourerait le globe 203,775 fois ; qu'il irait 51 fois de la terre au soleil et qu'il ferait 8 fois et demie le tour de l'orbite de la terre.

—Deux adeptes du magnétisme comparaissaient hier en police correctionnelle ; voici à quelle occasion : il y a quelques temps, une montre ayant été volée à un sieur Bonnetouche, dans un hôtel garni, une dame Paillart, couturière, offrit de faire connaître le voleur à l'aide du magnétisme. Bonnetouche accepta la proposition et s'empressa de remettre une somme de 5 fr. à cette femme, qui se mit aussitôt à magnétiser une jeune ouvrière, la fille Reine Adenis. Arrivée à l'état de somnambulisme, celle-ci déclara que le voleur de la montre était un jeune homme, et elle fit en termes vagues, un portrait assez ressemblant au sieur Rey, cousin et camarade de lit de Bonnetouche.

Les antécédents de Rey devaient éloigner tout soupçon ; cependant le crédule Bonnetouche l'ayant rencontré le même jour, lui rapporta les paroles de la somnambule, l'accabla de reproches et lui dit : " Va-t'en, regarde ta conscience. — Mais je n'ai rien sur la conscience," répondit Rey ; et il offrit de se transporter à l'instant chez la somnambule ; ce qui fut accepté. La dame Paillart recommanda son opération de magnétisme ; Reine Adenis s'endormit ou feignit s'endormir ; et comme Rey lui prenait la main, elle s'écria : " Vous êtes le jeune homme que j'ai désigné ce matin."

Nouveaux reproches de la part de Bonnetouche ; nouvelles protestations d'innocence de la part de Rey. Enfin ce dernier, irrité de cette persistance qu'on mettait à l'accuser, appela en réparation d'honneur devant le juge de paix les deux femmes et son cousin Bonnetouche. Mais ce magistrat éclairé par des renseignements pris sur Rey, crut reconnaître dans la conduite de la femme Paillart et de la fille Adenis une de ces manœuvres qui, aux termes de la loi, constituent le délit d'escroquerie, et il en fit son rapport au parquet.

Aujourd'hui, devant le tribunal, la femme Paillart se défend en disant qu'elle n'a exercé le magnétisme que dans un intérêt d'humanité, et que, s'étant aperçue que la fille Adenis était douée de beaucoup de lucidité, elle a cru devoir faire comme beaucoup de savants... Quand à celle-ci, elle déclare qu'elle n'a aucun souvenir de ce qu'elle a pu dire pendant son sommeil, et que, par conséquent, si elle a commis une erreur, elle n'en saurait être responsable.

Nonobstant ce système de défense, le tribunal, conformément aux conclusions de M. l'avocat du roi, a condamné les deux prévenues à un mois de prison.

—Une jeune fille de dix-neuf ans, Jeanne Fowler, servante dans la famille du révérend M. Moissy, vicaire de la paroisse de Combe-Saint-Nicolas, près Chard, dans un de ses comtés occidentaux de l'Angleterre, étant morte subitement, le coroner a procédé à une enquête. Les gens de l'art ont constaté qu'elle était morte de la rupture d'un anévrisme occasioné par la manie qu'avait cette jeune fille de se faire lacer très serré, afin de mieux faire ressortir la finesse de sa taille.

Les jurés ont déclaré que Jeanne Fowler était morte par coquetterie.

AVIS.

Le soussigné, ne pouvant recevoir présentement les journaux attendus de France, et voulant donner tous ses soins à l'important travail de l'HISTOIRE DU CANADA, se trouve à regret dans la nécessité de suspendre la publication de l'ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE. Les journaux jugés, non seulement utiles, mais encore nécessaires, par les personnes qui s'intéressent aux progrès de la littérature et des sciences en Canada. Le 1er No. du tome II paraîtra (sur un plan amélioré, quant à la qualité du papier, au nombre des pages, etc.) au commencement de juillet prochain, si les circonstances le permettent, sinon, un peu plus tard.

M. BIBAUD.

TABLEAU DES DISTRICTS MUNICIPAUX ET DES BUREAU D'ENREGISTREMENT.

Compilé et mis en ordre par HENRY WESTON, ECUYER, Député-Régistrateur du district de Québec.

À VENDRE

À l'imprimerie du Journal de Québec.

Avis aux Architectes ET AUX ENTREPRENEURS.

Les syndics de la paroisse de Saint-Aimé informent les Architectes et Entrepreneurs d'Eglise qu'ils reçoivent des propositions cachetées pour la construction d'une Sacristie et d'une Eglise en la paroisse de Saint-Aimé, depuis ce jour jusqu'au treize de mars. La dite Eglise devra avoir 130 pieds de longueur, 66 de largeur et 28 de hauteur au-dessus des lambourdes, le tout de mesure française. Cette Eglise devra de plus avoir deux tours terminées par des clochers, un portail avec pilastres en dorique et couronné par un fronton. Pour les autres détails, voir le plan adopté à une assemblée des dits syndics.

Les syndics s'engagent à fournir aux entrepreneurs la pierre, la chaux, et le sable pour la maçonnerie, les madriers, la poutre, les lambourdes, le bois d'échafaudage, le bois de construction pour la couverture, etc. le barden excepté. Les syndics se réservent le droit de choisir sur les propositions celles qui leur conviennent le mieux. Les propositions seront adressées, franchise de port, au desservant, M. Lamotte.

L. TUBCOT, procureur.

Saint-Aimé, 10 Février 1842.

Banqueroutes.

DISTRICT DE QUEBEC.
Assemblées des créanciers pour prouver leurs créances et choisir des syndics, au bureau de R. H. Gairdner, écuyer, commissaire des banqueroutes, en la Basse-Ville de Québec, rue Saint-Pierre:
LUNDI, le 13 de MARS, à 11 heures: assemblée des créanciers de Louis Xavier Leprohon, sculpteur de Québec, pour prouver leurs créances et choisir leurs syndics.
LUNDI, le 20 de MARS, à 11 heures: assemblée des créanciers de Frs. Normand, menuisier, de la cité de Québec, pour prouver leurs créances et choisir leurs syndics.
DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.
MERCREDI, le 15 de MARS, à 10 heures: assemblée des créanciers de Joseph Forest, marchand, en la paroisse de Saint-Grégoire, dans le comté de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, pour prouver leurs créances et choisir leurs syndics.
H. LOR. Messager pour les banqueroutes.

AVIS.

Conditions de l'Abonnement au Journal de Québec:
Pour six mois, deux piastres; un an, quatre piastres.
 Les abonnements datent des premiers de chaque mois. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés de donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, et payer leurs arrérages, sans quoi il seront censés continuer un autre semestre.
PRIX DES ANNONCES.
 Six lignes et au-dessous 2s. 6d. et pour chaque insertion subséquente 7 deniers et demi courant.
 Pour dix lignes et au-dessus de six, 3s. 4d. la première insertion et chaque suivante 10d.
 Au-dessus de dix lignes 4d. par ligne.
 Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite aussi de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

ATTENTION.

On publie moyennant la somme de sept schellings et demi par année, les annonces de la catégorie des adresses d'affaires qui n'excèdent pas quatre lignes.
PIERRE ALLARD, pâtissier, rue du Roi, faubourg Saint-Roch—est prêt à cuire biscuit de matelot—en vente quantité de briques des Trois-Rivières.—11 mars, 1843.
J. O. VALIERE, Manufacturier de chaises, Meubles et Varnis Copal; No. 222, Rue St. Vallier près du Parc.
LUTHIER.
JOSEPH LYONNAIS, luthier, paroisse Saint-Roch, No. 34, rue des prairies.
 Québec, 1 février 1843.

MAITRE MACON.

GODEFROY ST. CYRE, maître maçon, au numéro 204, rue St. Vallier.
 13 décembre.

PATISSIER-CONFISEUR.

OLIVIER PELISSON, pâtissier, au numéro 15 rue du Palais, Haute-ville.
 17 décembre, 1842.

MARCHAND-TAILLEUR.

B. MILLER, marchand-tailleur, au numéro 100, rue des Fossés, Saint-Roch.
 17 décembre, 1842.

MEUBLIER-EBENISTE.

GEORGE BIGAQUETTE, meublier-ébéniste, numéro 22 et 23, rue Saint-Vallier, Saint-Roch.
 17 décembre, 1842.

ETUDE DE NOTAIRE.

CHARLES CINQ-MARS, notaire, au numéro 3 rue Saint-Jean, Haute-ville.
 17 décembre, 1842.

FONDERIE.

P. PARROTT, fondeur en plomb, cuivre, etc., au numéro 114, rue Sault-au-matelot, Basse-ville.
 17 décembre, 1842.

ETUDE DE NOTAIRE.

A. A. PARENT, junior, tient son Etude de Notaire au bureau de A. A. Parent, senior, rue Saint-Joseph, Haute-ville.
 8 décembre.

GEORGE HALL, épiciier, au numéro 71, rue Saint-Jean, Haute-ville, Québec.
 6 décembre.

BUREAU DE NOTAIRE.

En. G. CANNON, notaire, tient son bureau au numéro 63, rue St-Louis, Haute-ville.
 1er décembre.

CARROSSIER.

En. GINGRAS, carrossier, au numéro 2, rue Ste-Ursule.
 1er décembre.

ETUDE DE NOTAIRE.

JOSEPH LAURIN, notaire public, quai Napoléon.
 6 décembre.

PELLETIERES.

F. E. GARANT, manchonnier, tient son atelier au numéro 8, rue St-Jean.
 1er décembre.

CHAPELLIER ET PELLETIER.

J. B. CORRIVEAU, chapelier et pelletier, au numéro 15, rue La Montagne.
 1er décembre.

Livre bleu.

RELIEURE.

FRANCOIS MARCEAU, RELIEUR.
Faubourg St. Jean, no. 104, rue St-Olivier.
 Informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est prêt d'exécuter toutes RELIEURES DE LIVRE, daps tout style, sui-ant les ordres, et aussi promptement que possible. Il espère que par son assiduité, son attention et la modicité de ses prix, s'assurer une part du patronage public.
 12 janvier, 1843

EXHIBITION

DU
PORTRAIT EN PIED DU PAPE ACTUEL
GREGOIRE XVI,
A L'ATELIER DE A. PLAMONDON.
ADMISSION, 15 SOUS.
 Québec, 8 Janvier 1843.

BRASSERIE de Saint-Roch.

LES soussignés donnent avis par le présent, que depuis leur acquisition de ce vaste et précieux établissement, si bien connu, ils se sont occupés d'en renouveler l'intérieur et y ont introduit toutes les améliorations modernes qui ont porté l'art du brasserie à un si haut degré de perfection dans la Grande-Bretagne et l'Irlande. Aussi se flattent-ils de pouvoir en tout temps livrer de la bière égale sinon supérieure à toute autre dans la province. Ils sont maintenant prêts à livrer de
L'AILE PALE ET DE LA BIÈRE DE TABLE,
DU PORTER ET DE LA AILE DE BURTON.
 Ils sollicitent respectueusement une part du patronage public.
 (Signé) **THOS. W. LLOYD,**
PAUL LEPPER.
 24 décembre, 1842.

SOULIERS DE CAOUTCHOUC.

LES soussignés offre à vendre, à des prix réduits, 3000 paires de souliers de caoutchouc.
C. COLFER.
 1er décembre.

AVIS.

LES propriétaires de la GAZETTE DE QUEBEC, et magasin de librairie et de papeterie et de l'imprimerie, 19 rue la Montagne, se trouvent dans la nécessité d'employer une personne à parcourir les campagnes pour retirer les arrérages qui leurs sont dus; ils ont confié les comptes à Mr. GREGOIRE DARVEAU, de cette ville, et l'ont autorisé à donner des quittances. Ils espèrent que les souscripteurs à la GAZETTE considéreront que les dépenses encourues à sa publication sont payées chaque semaine aux divers ouvriers employés, et pour matériel et frais de poste, et qu'ils ne laisseront pas encourir cette dépense additionnelle pour collection, sans payer ce qu'ils doivent en justice.
IMPRIMERIE, 19 RUE LA MONTAGNE,
 Québec, 18 janvier 1843.

PORTRAITS Photographiques.

D'après le procédé du Daguerrotypie,
 se prennent par **FREDK. WYSE,** rue du Palais
 A des prix très modiques.
 Québec, 18 janvier 1842.

TAPIS.

A des prix réduits pour argent comptant.
LES soussignés vient de recevoir quatre Balles de TAPIS DE KIDDERMINSTER fins et supérieurs de 4 quarts; aussi une Balle TAPIS IMPERIAUX; achetés à très-bas prix, et qui seront vendus au moins 20 pour cent au-dessous de l'ordinaire; pour argent comptant seulement.
HORATIO CARWELL,
 21, rue la Fabrique, vis-à-vis le marché de la Haute-ville.
 1er décembre.

POELES DU CANADA.

A VENDRE à la fonderie de Hope, au pied de la côte, rue de la Canotière, à Québec:
 Poèles brevetés doubles, dont les fournaux égalent en longueur les poèles mêmes, de sorte que
 Le fourneau d'un poêle de 3 pieds aura 36 pouces de long.
 Do do do 32 do 30 do do
 Do do do 27 do 27 do do
 La différence de construction par laquelle on obtient cet avantage n'empêche pas que le poêle ne tire aussi bien, tandis qu'il est décidément plus beau.
Aussi,
 Un poêle de cuisine qui réunit les avantages du poêle du Canada ordinaire et des meilleurs poèles de cuisine américains, et qu'on peut vendre à très bas prix, avec les ustensiles complets.
Aussi,
 Une plaque de division brevetée, qui peut s'adapter à tout poêle double. Au moyen de cette plaque, un poêle ordinaire peut être converti en un excellent poêle de cuisine avec trois ou quatre trous pour des ustensiles de fer-blanc, et conserver le même fourneau qu'avant.
 1er décembre.

LE CALENDRIER DE QUEBEC

POUR 1843,
 DESIGNANT la couleur des ornements de l'église pour chaque jour, et contenant les informations ordinaires du calendrier, est maintenant en vente chez
WILLIAM NEILSON,
 Imprimeur-libraire.
 1er décembre.

LE CALENDRIER DU CANADA

POUR 1843,
 DESTINE principalement à indiquer pour chaque jour les événements chronologiques et historiques du pays et les solennités de l'église.
 Prix: 3d chaque, et 2s la douzaine.
 A vendre chez
W. COWAN & FILS, et
THOMAS CARY & CO.
 1er décembre. 4f

BEURRE.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE.
QUARANTE-QUATRE tinettes de beurre de l'Isle Aux Grues.
 39 dito de Frampton.
 Quelques quarts de pommes américaines. (Greenings.)
GEORGE HALL,
 71, rue Saint-Jean.
 6 décembre.

ROBERT CAIRNS,

Marchand-tailleur, 2, rue La Montagne,
 PREND la liberté d'informer ses amis et le public qu'il a reçu par le Crusader et le Jamaica, venant de Londres, un fournillement de draps supérieurs foulés, à l'épreuve de l'eau, draps de castor et de pilote; avec un assortiment de casemires et de patrons de vestes, le tout de mode nouvelle,—et maintenant offert à l'exhibition,—et il est prêt à confectionner au dernier goût pour de l'argent comptant ou crédit approuvé.
Aussi,
 Quelques sabres (regulation swords), en mains.
 1er décembre.

AVIS.

GODEFROY ST. CYRE, maître maçon, remercie le public en général et tous ceux qui jusqu'ici ont bien voulu lui donner leur encouragement, et il est prêt à exécuter tous ouvrages nouveaux que l'on voudra bien lui confier.
 13 décembre.



LIGNE DE VOITURES VERTES

Entre Québec et Montréal.
EN DEUX JOURS DE TRAJET.
LES propriétaires informent respectueusement le public en général que leur ligne de diligence est en opération. Les jours de départ de Québec et de Montréal, seront les MARDIS, JEUDIS, SAMEDIS, de chaque semaine. Ils auront aussi des voitures qui partiront tous les jours à toute heure à demande. Les paquets seront transportés à des prix modérés. Les places d'arrêt sur la route seront à Deschambault, chez M. Timothée Marcotte, aux Trois-Rivières chez M. Charles Bernard, à Berthier chez M. Gagnon. Les propriétaires seront infiniment obligés à ceux qui voyageront par la dite ligne, s'ils rencontrent quelques inconvénients sur la route, de les en avertir sans délai afin qu'ils puissent y remédier.
MICHEL GAUVIN, Québec.
TIMOTHÉE MARCOTTE, Montréal.
N. B. Les voitures seront construites d'après la nouvelle ordonnance.
 1er décembre.



LIGNE DE VOITURES ROUGES

Entre Québec et Montréal.
EN DEUX JOURS DE TRAJET.
JOURS DE DEPART:
LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI.
LES soussignés informent respectueusement leurs amis et le public en général, que leur ligne de diligence commença Lundi le 5 courant et continuera jusqu'à la fin de l'hiver. Ils ont en disponibilité constante des voitures couvertes et, et prêts à partir en tout temps. Les paquets seront transportés avec soin et à des prix modérés. Comme les propriétaires se proposent de n'employer que de bons chevaux et des conducteurs attentifs, ils espèrent donner pleine satisfaction à ceux qui les honoreront de leur patronage.
 Le bureau des diligences à Montréal sera tenu par Mr. Robinson, le propriétaire de cette branche de la ligne.
S. et C. HOUGH, Québec.
WM. ROBINSON, Montréal.
LES soussignés informent leurs amis et le public que, se trouvant concernés dans le transport des malles sur le chemin de Kennebec, ils sont en état de procurer le transport à bon marché aux personnes qui voyagent sur ce chemin ou sur tout autre au sud du fleuve.
AUSSI,—
 On peut obtenir tous renseignements désirés touchant ces diverses routes, en s'adressant à leur bureau, no. 8, rue Sainte Anne, Haute-Ville.
SAMUEL et CHS. HOUGH.
 1er décembre.

J. N. WALKER,

Machiniste et Manufacturier de Presses,
RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS L'EGLISE DES RECOLLETS,
 INFORME respectueusement les maîtres-imprimeurs qu'il est prêt à exécuter des ordres pour des Presses, les mieux approuvées, faites à des prix aussi modérés que ceux de New-York, donnant à l'acquéreur l'avantage de les recevoir sans impôt.
 Les personnes désirant encourager l'industrie des habitants du pays, et en même temps se procurer des articles parfaits, sont priées de passer à l'imprimerie de M. John Lovell, rue St-Nicolas, pour y examiner une Presse, faite par M. J. N. Walker.
 Montréal, 15 novembre 1842.

Nous, les soussignés, imprimeurs, certifions que nous avons examiné une Presse, maintenant en usage, faite par M. J. N. Walker, de Montréal, que nous croyons être égale en perfection à aucune importée de New-York, aussi propre pour les divers ouvrages du métier qu'aucune des Presses généralement en usage à présent dans la province.
James Starke, J. E. Miller,
John Lovell, Peter Grant,
Louis Perrault, Donald McDonald,
John C. Beckett, John Aikman,
Joseph Perrault, L. C. Lanthier,
John Gibson, H. Perkins,
Thos. Evans, A. T. Holland,
F. Cinq-Mars, John Williams,
Lewis McCoy, L. Duvernay.

Liste des prix mêmes que ceux de New-York
 Impérial numéro 5.....300 piastres,
 .. 4.....276 ..
 .. 2.....260 ..
 .. 1.....250 ..
 Super Royal.....240 ..
 Medium.....230 ..
 Foolscap.....130 ..

Presses à copier, machine à imprimer, et tous les outils d'imprimeurs et de relieurs, faits au plus court avis.
 Les éditeurs de journaux achetant des presses, sont priés d'insérer l'avis ci-dessus une fois par semaine pendant trois mois et de charger le montant à
J. N. WALKER.
 Montréal, 15 novembre 1842.

BUREAU DE TRANSMISSION DES JOURNAUX

ET D'AGENCE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
CHARLES WILMER,
Agent des journaux et d'affaires en général.

TRANSMET, à ordre, journaux, prix courant des marchés, listes des embarquements, magazines et livres, à toutes les parties des Etats-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, et du Nouveau-Brunswick, par les pyroscaphes de la malle faisant voile de Liverpool, le 4 de chaque mois, ainsi de Bristol et de Southampton; et à toutes les Indes Occidentales, au Mexique et au Texas, par les pyroscaphes de la malle royale, faisant voile tous les quinze jours de Fal-mouth.
DROITS D'HERITAGE, et toutes autres descriptions d'avertissements, regus pour insertion dans les journaux européens.
 C. W. recevra des consignations de marchandises, ou des petits paquets adressés à ses soins, et ils seront promptement remis à leur destination.
NOTA. Tous ordres devront être adressés "CHARLES WILMER," en toutes lettres, et aucun ne sera exécuté s'il n'est accompagné pour le paiement, d'une remise sur quelque maison de Londres ou de Liverpool.
 1er décembre.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent en vente quelques copies de

LA CUISINIÈRE Canadienne,

contenant tout ce qui est nécessaire de savoir dans un ménage, pour préparer les diverses SOUPES GRASSES et MAIGRES, ainsi que les METS de toute espèce, et PATISSERIES en général, &c.—Prix 2s. 6d.
 Ils ont aussi sous presse, et mettront en vente sous quelques jour

Le Secrétaire FRANCAIS,

contenant une variété de Formules de Lettres choisies sur divers sujets.
T. CARY & Co.
 Québec, 4 mars, 1843.

PAR SOUSCRIPTION.

Histoire du Canada SOUS LA DOMINATION FRANCAISE.

Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée, suivie de l'histoire du Canada et des Canadiens, sous la domination anglaise.—Par M. BIBAUD.
 L'ouvrage se recommande par le titre même. "L'histoire du Canada," dit M. DAINVILLE, "est singulièrement riche (intéressante), par le singulier mélange d'une civilisation transplantée et d'une barbarie indigène; nulle autre n'offre des contrastes plus étonnants; il n'est pas de pays dont les annales soient faites pour causer plus souvent ces émotions profondes qui sont un des besoins de l'homme, et qui, suivant un grand poète, réveillent les facultés assoupies, descendent dans l'âme comme un torrent, lui rendent le ressort et l'entrain de bonheur."
 Le premier volume contiendra principalement l'histoire de nos ancêtres; le second, celle de nos pères et de nos contemporains, jusqu'à l'époque, l'année, où il paraîtra l'acte de la préférence et de la discrétion de s'arrêter.
 Condition.—L'ouvrage se composera de deux volumes in-12, de 400 pages ou plus, chacun, et sera imprimé sur beau papier avec des caractères neufs; le prix de chaque volume, payable à livraison, sera de 5s. broché, et 6s. 3d. relié. Si les circonstances le permettent, l'ouvrage sera accompagné d'une Carte lithographiée.
 Il sera fait une déduction de vingt pour cent aux libraires, marchands ou autres personnes, qui souscriront pour un certain nombre d'exemplaires.
 Toute personne qui procurera huit souscripteurs recevra un exemplaire broché, gratis; dix souscripteurs donneront droit à un exemplaire relié.

Le lady's Wreath,

ET YOUNG LADIE'S MAGZINE,
 est le titre d'un nouvel ouvrage,
PUBLIE CHAQUE MOIS A PHILADELPHIE, AU
 très bas prix d'une piastre par année.

Le but de cet ouvrage est de fournir, à bas prix, un magasin, qui soit le rapport du mérite littéraire et de l'usage mécanique égalera les meilleurs magasins à trois piastres. Chaque numéro contiendra au moins quatre-vingt huit pages (87) de matière à lire, entièrement originale, provenant de la plume des écrivains males effemelles; les plus distingués du jour. Une ou deux pages gravures sur acier, seront données dans chaque numéro, et aussi, une série de belles gravures enjolivées et richement coloriées, que l'on prépare maintenant, délicatement les plus belles séries d'embellissements qui aient jamais été publiées dans aucun magasin. Une ou plusieurs pages de musique nouvelle ou populaire seront données chaque numéro. Il sera imprimé avec du caractère neuf, fondu expressément pour ce but et sur papier blanc fin. L'ouvrage est déjà rendu à son troisième numéro, et jusqu'à présent le résultat a prouvé que le désir de publier un magasin d'un mérite littéraire supérieur et d'un fini élégant au bas prix d'une piastre par année devait être suivi d'un succès complet.
 Notre liste de souscription est actuellement double de celle d'aucun magasin des Dames à une piastre, et des centaines sont ajoutées chaque semaine.
 On vient de s'assurer l'aide de nouveaux contributeurs d'un talent connu et reconnu, et les publicateurs sont déterminés à n'épargner aucune peine ou dépense pour rendre l'ouvrage digne du patronage du public de toute manière.

SOCIETE POUR SOUSCRIRE ET PREMIUMS.
 Pour l'avantage des voisins, et pour faciliter les remises, nous enverrons lorsqu'on aura rempli franc de port.
 7 copies de "the Wreath," unan, pour.....£1 5 0
 4 do de do et aucun magasin à trois piastres. 1 5 0
 5 do de do et aucun journal de la semaine de.....1 5 0
 de Philadelphie.....2 10 0
 15 copies de do.....2 10 0
 10 do de do et aucun magasin à trois piastres. 2 10 0
 10 do de do et vie de Washington, en Nos.2 10 0
 par Spark.....2 10 0
 10 copies de do et romans de Scott.....2 10 0
 10 do de do et ouvrages de (Boz) Dickens.....2 10 0
 20 do de do et n'importe quel ouvrage ci-dessus dénommé.....3 15 0
 Adressez chez **DREW & SCAMMEL, Publiateurs, 67**
 South third St. Philadelphie.

Les Editeurs qui donneront quelques insertions à l'annonce ci-dessus, et qui enverront les numéros la contenant marqués avec de l'encre, aux publicateurs, recevront l'ouvrage pour un an.

Aux Instituteurs DE LA CAMPAGNE,

Et autres.
LES soussignés offrent en vente, à des prix modérés, **LES LIVRES SUIVANTS:**

- 5000 exemplaires du Catechisme de Québec (Graud et Pettit) approuvé de Mgr. de Québec;
 - 1000 exemplaires de l'Alphabet;
 - 1500 exemplaires de la grammaire de L'Homond;
 - 1200 exemplaires de la grammaire de Lequin;
 - 2000 exemplaires du Vocabulaire Anglais et Français par Perrin;
 - 1500 exemplaires de l'Alphabet Anglais.
- SOUS PRESSE,**
(et bientôt prêts à vendre):
 3000 exemplaires des Instructions Chrétiennes pour les Jeunes Gens.
AUSSI
 Papier, encre, plume, et toutes sortes d'articles d'usage dans les écoles, A PRIX REDUITS.
W. COWAN et FILS,
 11, rue St. Jean, Haute-ville.
 20 décembre.

Catechismes.

LES soussignés viennent de finir l'impression d'une nouvelle édition du PETIT et GRAND CATECHISMES, à l'usage de ce diocèse, qu'ils ont imprimés avec soin et sur bon papier, qu'ils vendront au plus bas prix.
 Ils ont aussi un grand assortiment d'autres livres tant élémentaires que de dévotion.
THOS. CARY & Cie.
 Québec, 1er Février 1843.